# Formation Risques Chimiques N1

## “ Formation à la sécurité des salariés des entreprises extérieures intervenants sur un site industriel ”

**N1 gérée par le DT 40, référentiel de la Chimie**

## INFORMATIONS

**PUBLIC**
Personnel opérationnel intervenant sur site industriel encadré par un N2

**PRE REQUIS DE PRÉSENTATION A LA FORMATION**
Maitriser les 4 opérations mathématiques de base.
Maitriser le français à l’oral
Être âgé de plus de 18 ans.
Être apte au poste de travail sans contre-indications médicales.

**NOMBRE DE PARTICIPANTS**
12 personnes maximum

**DURÉE**
1 journée soit 7h00

**LIEU**
Fuga Formation Amiens / intra-entreprise

**DÉLAIS D’ACCÈS**
Selon les places disponibles

## OBJECTIF DE LA FORMATION

- Informer le personnel des entreprises extérieures sur le contexte particulier dans lequel il va exercer son métier en venant travailler dans un site chimique ou pétrochimique.
- Sensibiliser aux risques présentés par les produits chimiques et les installations chimiques et pétrochimiques.
- Sensibiliser aux risques induits par la présence simultanée de plusieurs entreprises.
- Faire comprendre le contenu et l’intérêt des procédures d’intervention et des conduites à tenir en cas d’incidents notables et accidents.
- Motiver à la nécessité vitale d’un comportement responsable en matière de sécurité et du respect des procédures et consignes.
- Participer au développement de la culture sécurité lors des interventions sur site en étant acteur de la prévention par une attitude interrogative et proactive et une vigilance partagée.

## CONTENU DE LA FORMATION

**1. Contexte et enjeux de la sécurité**

- Présentation des objectifs de la formation initiale Niveau 1 :
- Les conséquences humaines, matérielles et économiques d’un accident du travail ou d’une maladie professionnelle ;
- Notions de danger, d’exposition, de risque, de prévention et de protection ;
- Le rôle et la responsabilité de chacun dans la prévention de la sécurité et de la santé au travail ;
- La nécessité de connaître les principaux risques des Entreprises Utilisatrices, des Entreprises Extérieures et ceux liés à la coactivité ;
- La nécessité de préparer le travail ;
- Obligation de respecter les préconisations du plan de prévention et de l’autorisation de travail ;
- En cas d’écart avec les préconisations, mettre en sécurité et refaire l’analyse des risques (réactivité).
- Importance de la culture sécurité à travers un comportement individuel exemplaire, la vigilance partagée, l’attitude interrogative, la remontée systématique d’informations

FUGA FORMATION
Spécialiste de la formation sur mesure

S’INSCRIRE
03 60 62 01 82
contact@fugaformation.fr

29 rue de Poulainville
80 080 Amiens

www.fugaformation.fr

FUGA
Formation

## INFORMATIONS

**MÉTHODE PÉDAGOGIQUE**
- Supports
- Echanges
- Exercices

**DOCUMENTS DÉLIVRÉS**
Certificat de réalisation
Certificat France Chimie valable 3 ans

**MODALITÉ D'ENCADREMENT**
Formateur expert en risques chimiques.
Titulaire des diplômes, titres, certificats requis.
Cette formation est réalisée par des formateurs et des organismes de formation labellisés.

**RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE**
Mme Kelly Henderson

**MODALITÉ DE SUIVI STAGIAIRE**
Questionnaire contrôle qualité

**VALIDITÉ**
3 ans - applicable pour les certificats délivrés après le 1er juillet 2026

**TARIF**
Nous consulter

**LE CENTRE DE FORMATION**
Parking gratuit
Salle de restauration
Commerces à proximité

**REFERENT HANDICAP**
Si vous êtes en situation de handicap, nous vous invitons à contacter :
Mme Aurélia Berquier
03 60 62 01 81
**aureliaberquier@fugaformation.fr**

**2. Les risques et les moyens de prévention/protection**

Présentation des risques dans le cadre de la coactivité : Entreprises Utilisatrices & Extérieures / Extérieures & Extérieures
- Risques génériques :
- Risque Chimique : risque produits, toxicité, incendie, explosion, corrosion ; Feu et travaux à chaud, Électricité ; Électricité
- statique ;
- Équipements de travail (machines, etc.) ; Bruit, Circulation, Désordre ; Travaux en hauteur – Echafaudages ; Manutention manuelle et mécanique ; Risques produits (CMR, etc.) ; Pression et nettoyage haute pression, Sablage ; Travaux en espaces confinés ;
- Rayonnements ionisants et non ionisants ; Explosion (signalétique dans le cadre de l'ATEX)
- Pourquoi les procédures et les consignes ?
- La coordination entre l'EU et les EE : nécessité de les formaliser.
- Le plan de prévention,
- Les autorisations de travail,
- Les consignes et les modes opératoires,
- Les équipements de protection collectifs,
- Les équipements de protection individuels,
- Les conséquences du non-respect des procédures et consignes et de la non qualité du travail : dommage et préjudices aux personnes, aux installations et à l'environnement.

**3. Rôle et responsabilité du N1**

- Participer à la sécurité du chantier en étant acteur de la sécurité
- Comprendre l'importance du respect des procédures et consignes et les conséquences de leur non-respect
- Comment réagir aux changements de situation de travail
- Les risques engendrés par la non-qualité du travail
- Savoir exercer son droit d'alerte en cas de danger grave et imminent

## MODALITÉ D ÉVALUATION DES ACQUIS

- Tous les stagiaires passent un contrôle des connaissances dont les questions sont issues d'une base nationale et renouvelées périodiquement par les organismes de formation.
- Les stagiaires ayant reçu le contrôle (note minimale de 16/20, bonnes réponses aux questions éliminatoires) reçoivent un certificat de stage.

**Durée et validité:**
La durée de validité de la formation N1 s'entend strictement de date à date. De ce fait, le recyclage devra être réalisé avant la date de fin de validité de la formation initiale. La carte ANFAS, document unique et commun à tous les organismes de formation, permet à l'employeur d'habiliter son personnel après signature de celle-ci. Il est nécessaire toutefois de différencier les compétences attendues pour le personnel N1 de celles attendues pour le personnel N2.

Certificat numérique possible si vérification des données accessible et sécurisée.

Les organismes de formation et les formateurs font l'objet d'une procédure de labellisation par entretien et audits réguliers.